et 20 milles de vitesse *Numancia*, dont les travaux se termineront à Barcelone.

M. Gamazo aidera le ministre des finances dans les travaux du nouveau plan financier. On croit que pour le moment l'impôt sur le revenu sera ajourné.

Les forces anglaises dans les eaux de Gibraltar

On écrit de Villagarcia (Espagne), le 23 mai à un journal de Paris :

« L'escadre anglaise, commandée par l'amiral Stephenson, qui se trouve actuellement dans la baie d'Arosa, partira le 27 pour une destination inconnue. Déjà le grand croiseur cuirassé *Blenheim* est parti inopinément pour Gibraltar. On explique ce départ précipité par une épidémie varioleuse qui aurait éclaté à bord de ce vaisseau.

« Les forces navales, sous les ordres de l'amiral Stephenson, se composent des vaisseaux *Majestic, Amiral, Magnificent, Mars, Jupiter, Resolution, Repulse, Prince George, Arrogant, Pelorus*, montés par 6,200 marins.

La défense de Ceuta

Madrid, 26 mai. — On travaille activement à perfectionner les ouvrages de défense de Ceuta.

Des réflecteurs électriques qui éclaireront une partie du détroit de Gibraltar viennent d'être montés. Ceuta devient ainsi une place inexpugnable.

Le paquebot « Porto-Rico »

Barcelone, 26 mai. — Le paquebot *Porto-Rico*, venant de Cuba, est arrivé ici après une traversée des plus périlleuses.

Parti de la Nouvelle-Orléans le 15 avril avec un chargement de coton et 300 mulets pour l'armée de Cuba, le *capitaine* put, grâce à de grandes précautions, gagner la Havane le 18 avril. Il se rendit ensuite à Santiago de Cuba, où il devait prendre 500 passagers; mais ceux-ci, en raison des circonstances, renoncèrent à s'embarquer.

Le 24 avril, le *Porto-Rico* quitta Santiago. Les autorités avaient décliné la responsabilité de cette sortie, car à l'horizon on voyait se dessiner la silhouette des navires américains.

Le capitaine assumia cette responsabilité. Il fit éteindre les feux et marcha avec une extrême prudence jusqu'à la hauteur de la Jamaïque, où il dut encore éviter des navires ennemis. Il arriva ainsi à Ténériffe sans incident.

Une protestation de l'Espagne aux puissances

Madrid, 26 mai. — Le conseil des ministres a été tenu sous la présidence de la régente. Le conseil a arrêté les grandes lignes d'une circulaire que l'Espagne adressera aux puissances pour protester contre la conduite que les États-Unis ont tenue pendant la guerre.

L'escadre de l'amiral Cervera à Cienfuegos

Paris, 26 mai. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« Madrid, 28 mai. — Le bruit court que l'amiral Cervera a quitté Santiago de Cuba avant l'arrivée des escadres américaines, et, par une habile manœuvre, a pu gagner Cienfuegos où il s'est ralliés. »

Nota-bene. — Faisons remarquer que déjà, cette après-midi, une dépêche de New-York enregistrait le bruit, non confirmé, qui courait au Cap Haïtien et d'après lequel l'escadre de l'amiral Cervera serait à *Cienfuegos*.

UNE VISITE A SEDAN

(DEUXIÈME ARTICLE)

La reconstitution de la famille. — Si nous dirigions bien nos aumônes !... — La Ligue du Coin de terre.

Forte de l'expérience qu'elle venait de tenter, Mme Hervieu voulut étendre à un plus grand nombre de familles son mode d'assistance par le travail de la terre. Avec quelques dames sedanaises, elle fonda la *Reconstitution de la Famille* ou *Société d'assistance mutuelle par le travail de la terre*, dans le but, disent les statuts, d'aider le travailleur à élever ses enfants *sans blesser sa dignité* de prendre sous sa protection morale l'enfant dès son entrée dans la vie, de lutter aussi avec énergie contre *l'aumône sur la voie publique*, et les secours fractionnés qui sont accaparés par des mendiants de profession.

Dès 1893, 14,000 mètres carrés furent pris en location par la société nouvelle et distribués entre les 27 familles adoptées, à raison de 3 verges par personne (la verge vaut près de 43 mètres carrés). La location du terrain (297 fr. 50) l'achat d'engrais (84 fr.), des graines et semences de toute espèce (150 fr. 25) ont nécessité la première année une dépense de 531 fr. 75. Avec cette somme on avait assuré en légumes l'existence de 27 familles comptant 115 personnes : soit 3 fr. 07 par personne. On se demande ce qu'eût produit cette modique somme donnée en aumône de la main à la main...

Cinq années d'expériences faites à Sedan ont permis d'établir que le mode d'assistance par le travail de la terre était tout à la fois le plus fructueux et le plus économique : les calculs les plus exacts prouvent qu'avec 4 fr. 50 par ou 56 centimes par mois), *on peut assurer à une personne une grande partie de sa nourriture.*

Depuis 1893, la Société a augmenté le nombre de ses adhérentes et le chiffre de ses ressources, et c'est près de 14 hectares, près de 2,000 verges de terre qu'elle met à la disposition de 120 familles. Cependant, comme la société était fondée sur le principe de la mutualité, dès la seconde année les concessionnaires des terrains eurent à se procurer *eux-mêmes* l'engrais et les semences nécessaires : c'était, pour eux, la quote-part apportée à la société et la sanction de la *mutualité*.

De plus, la société a fait appel aux jeunes gens des familles assistées pour former avec eux une société mutuelle : « Versez douze francs par an — un franc par mois — leur dit la fondatrice ; avec cette somme vous louerez douze verges de terre. Nous vous fournirons, nous, l'engrais avec les semences. L'argent produit par la récolte sera déposé à la Caisse d'épargne, et vous aurez, au moment d'entrer en ménage, une petite somme qui vous permettra d'envisager l'avenir avec confiance. »

Pour les enfants, la Société songe à une école d'agriculture et d'élevage — oh ! toute simple et d'un fonctionnement fort facile — où ils pourront, après le temps de l'école, venir s'instruire d'une façon pratique, se rendre compte des procédés de culture et s'initier aux travaux du jardinage.

Ainsi, ce n'est pas seulement le père, mais la mère, mais les enfants qui viennent au jardin arracher les mauvaises herbes, débarrasser la terre des cailloux et des ronces ; on tâche de mettre le lot du fils à côté du terrain du père, afin qu'ensemble ils cultivent leur jardin : et, autour de ce jardin qui est le centre des préoccupations de tous, se reconstitue la famille.

Car il faut dire que Mme Hervieu, avec la délicatesse d'une femme et cet instinct des mères qui ne trompe pas, a tout mis en œuvre pour aboutir au but qu'elle a inscrit au frontispice de sa société : la reconstitution de la famille. Pères et fils, adolescents et enfants, elle les a tous embrassés dans sa préoccupation charitable. Aussi est-elle puissante pour rappeler aux uns le respect du aux parents, aux autres leurs devoirs envers leurs enfants ; car les personnes assistées s'engagent sur l'honneur à ne pas laisser mendier leurs enfants, à leur faire fréquenter l'école et à les élever religieusement.

Rien n'est entraînant comme l'exemple. L'exemple de Sedan a suscité partout des œuvres similaires : les jardins ouvriers sont aujourd'hui connus de toute la France et de l'étranger. L'abbé Lemire à Paris, l'abbé Gruel à Bruxelles ont fondé, sur une plus vaste échelle, l'un la Ligue Française, l'autre la Ligue Belge du Coin de Terre et du Foyer, et l'œuvre de Mme Hervieu se fait un titre de gloire d'être la première adhérente à la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer fondée par l'abbé Lemire.

ARGUS.

Nouvelles du Jour

En attendant la rentrée des Chambres

Paris, 26 mai. — Le *Courrier du Soir* annonce qu'un groupement de personnalités considérables, anciens présidents du conseil ou ministres, se serait occupé de pourvoir à la succession de M. Méline.

Si *Le Courrier* fait évidemment allusion au *consortium* Ribot, Sarrien, Léon Bourgeois, Delcassé, Freycinet, dont nous avons à plusieurs reprises exposé les agissements.

D'autre part, les républicains de gouvernement, dans une réunion qu'ils ont tenue, ont décidé de convoquer leurs collègues pour le mercredi 1er juin, à dix heures, à l'effet de s'entendre pour désigner un candidat à la présidence de la Chambre.

Le banquet de la Chambre de commerce

Paris, 26 mai. — Ce soir à six heures a eu lieu à la Chambre de commerce, place de la Bourse, le banquet annuel des membres du commerce, sous la présidence d'honneur de M. Boucher, ministre du commerce, assisté de M. Maison, président de la Chambre du commerce, Moisant, et Pidmoulze, vices-présidents.

On remarquait parmi les convives, MM. André Lebon, de Selves, Ch. Blanc, Pelletan, etc.

M. Méline, qui n'avait pu assister au banquet, est arrivé à six heures et demie, au dessert. Plusieurs discours ont été prononcés, par MM. Moisant, Gay, Méline, Lebon, Boucher.

Le banquet a pris fin à onze heures et demie.

Les médailles d'honneur au Salon des Artistes français

Paris, 26 mai. — Aujourd'hui a eu lieu, au Salon des Artistes français, les votes des médailles d'honneur pour les sections de peinture, sculpture et gravure.

La médaille d'honneur de peinture a été décerné à M. D'Hennet; celle de gravure à M. Patricot, celle de sculpture à M. Gerdet. La médaille d'honneur de l'architecture ne sera votée que le 3 juin.

Une réunion orageuse à Paris

Paris, 26 mai. — Ce soir avait lieu, à la salle du Commerce, faubourg du Temple, un meeting de protestation des peintres en bâtiment, contre le marchandage. MM. Viviani, Groussier, Faberot y ont pris la parole.

A un moment une violente bagarre s'est élevée entre adversaires et partisans du marchandage : les chaises volent, les vitres sont brisées, les battants des portes arrachés ; trois des combattants ont été blessés dont un grièvement. Deux arrestations ont été opérées.

Les orages et la grêle dans la région du Midi Plusieurs victimes

Privas, 26 mai. — Au cours d'un violent orage qui a éclaté sur la région, la grêle est tombée en abondance; elle recouvre le sol d'une couche épaisse. Les dégâts sont considérables et les pluies persistantes ont occasionné une crue prononcée des rivières. Des inondations sont à craindre.

Lyon, 26 mai. — Un orage épouvantable mêlé de grêle s'est abattu aujourd'hui, vers cinq heures, sur toute la région. Un grand nombre de communes ont été éprouvées.

Dans la Drôme, l'orage a été terrible; à trois heures la foudre est tombée sur la maison de M. Chaussad. A Loriol, un fermier Pérapie et sa famille, composée de sept personnes dont cinq enfants, ont reçu la foudre. Deux de ses fils ont été tués.

A l'usine électrique la commotion a été si violente que toutes les lampes de la ville se sont éteintes.

Une grave émeute à Herfurt. - 50 blessés

Berlin, 26 mai. — Une émeute provoquée à Herfurt, par près de deux milles individus, a obligé la police à faire usage de ses armes. Il y a cinquante blessés. Les troupes ont été consignées.

Graves détournements à Hambourg 21 arrestations

Hambourg, 26 mai. — On avait constaté d'importants détournements dans les expéditions de marchandises faites journellement, à la cour impériale de Berlin. L'enquête a provoqué l'arrestation de vingt-quatre personnes.

Les funérailles de M. Brin, ministre de la marine à Rome

Rome, 26 mai. — Les funérailles de M. Brin, ministre de la marine, ont eu lieu cette après-midi.

Les cordons du poêle étaient tenus par le duc de Gênes, représentant le roi, et par les autorités. Les couronnes étaient chargées sur cinq chars. Un détachement de matelots fermait le cortège. La garnison faisait la haie sur le parcours et maintenait la foule accourue en grand nombre.

L'Empereur de Chine décoré par l'Empereur d'Allemagne

Paris, 26 mai. — Dans son audience de congé, le prince Henri de Prusse a informé l'Empereur de Chine que l'Empereur Guillaume venait de conférer à Sa Majesté impériale l'ordre de l'Aigle Noir, le plus élevé des ordres prussiens.

A la Banque de France

Paris, 26 mai. — M. Morel, sénateur de la Manche, qui vient d'être nommé sous-gouverneur de la Banque de France, va donner sa démission de sénateur.

Le mandat législatif est, en effet, incompatible avec les fonctions de gouverneur et de sous-gouverneur; cela résulte de l'article 3 de la loi du 28 décembre dernier qui a renouvelé le privilège de la Banque.

C'est par application de cet article que déjà M. Magnin avait dû donner sa démission de gouverneur, désireux qu'il était de conserver son siège au Sénat.

Détail curieux, M. Morel est gendre de M. Rouland, l'ancien ministre de l'Empire, qui fut sous la République gouverneur de la Banque de France.

Il est par conséquent beau-frère de M. Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure, et oncle de M. Rouland, le nouveau député du département.

Féminisme et maçonnerie

Il ne s'agit pas des sœurs maçonnes sur lesquelles Léo Taxil a raconté tant de balourdises.

Il s'agit de la maçonnerie proprement dite, autrement dit de l'art de bâtir. Il paraît que les femmes vont se mettre dans le bâtiment. C'est une des professions qui leur manquaient jusqu'ici.

Un chroniqueur, passant l'autre jour sur le boulevard des Batignolles, a pu voir, dans le chantier d'une maison en construction, parmi les maçons et les manœuvres, une femme armée d'un marteau, qui dépoutillait d'anciennes briques du reste de ciment qui les revêtait encore.

Elle s'y prenait très adroitement, dit-il, à croire que c'était du sucre qu'elle cassait.

L'Angleterre et le Transvaal

Londres, 26 mai. — Tous les journaux commentent la réponse du président Krüger au memorandum de M. Chamberlain, revendiquant le protectorat anglais sur le Transvaal en vertu du traité de 1884.

Les journaux, comme sur un mot d'ordre, prétendent que les Boërs ne sont pas autre chose que des sujets de la couronne, à qui on a permis de gérer leurs propres affaires intérieures.

Les organes anglais repoussent non moins énergiquement la motion du président Krüger, d'en appeler à un arbitrage. On se demande si M. Chamberlain, dont cette question dépend, renoncera à sa prétention ou si les choses seront par lui poussées à l'extrême.

Avis aux nez trop longs

Si Cyrano (pardon de ce « Si Cy » que nous n'avons pu éviter), si donc Cyrano de Bergerac avait connu les merveilles de la chirurgie moderne, son nez lui aurait attiré moins de désagréments.

Il existait dernièrement à Berlin un personnage considérable, décoré d'un nez plus considérable encore et qui faisait son désespoir. Le pauvre homme, désolé, finit par convoquer les plus célèbres médecins et chirurgiens de la capitale, et par leur demander s'ils ne pourraient réduire à des proportions ordinaires son appendice nasal. Des consultations répétées, des études sérieuses s'ensuivirent ; un traitement fut inauguré, on pratiqua des opérations.

Bref, le nez qui faisait le malheur de l'habitant des rives de la Sprée finit par céder à la science de ses adversaires. Il est rentré dans des limites raisonnables ; il a fondu ; pour un peu, il s'évanouissait complètement. Le magistrat de Berlin, dont le visage était déshonoré par un tubercule monstrueux, ferait aujourd'hui concurrence, dit-on, à l'Apollon du Belvédère.

La chirurgie, qui contribuait à la santé va donc créer aussi la beauté ?

Jusqu'où donc la « race audacieuse de Japet » étendra-t-elle ses conquêtes ?

UNE PANIQUE HEUREUSEMENT NON JUSTIFIÉE

Cherbourg, 26 mai. — Un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences et qui par un hasard extraordinaire n'a causé aucun accident ni matériel, ni de personne, vient produit hier après-midi, en rade de Cherbourg, à bord du croiseur *Catinat*.

Une bonne qui contenait six obus chargés à la dynamite se rompit au moment où elle descendait ces obus et les six projectiles tombèrent d'une hauteur de cinq à mètres dans la cale. Une panique se répandit à bord. Il était, en effet, presque certain qu'une explosion formidable allait se produire, capable de faire sauter le navire tout entier. Il n'en fut rien heureusement.

Les projectiles tombèrent par un phénomène providentiel de façon à ne pas éclater et on a pu les relever intacts.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni en session ordinaire de mai, jeudi soir, à la Mairie.

La discussion de l'ordre du jour a donné lieu à des discussions animées et à divers incidents.

La question de subvention au théâtre de la rue Archimède a failli amener un conflit entre le Conseil et deux membres de l'Administration municipale.

Tout s'est borné cependant à un échange de paroles aigres-douces.

La direction du Théâtre de Roubaix a été retirée à Mme veuve Deschamps, ainsi que nous le faisions pressentir hier, et confiée à M. Louis Couvreur.

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu complet de la séance.

Le bureau de l'inspecteur départemental du travail. — La Mairie nous communique la note suivante :

« M. l'Inspecteur départemental du travail dans l'industrie a l'honneur d'informer les intéressés que son bureau est ouvert à l'Hôtel de Ville (rez de chaussée, aile droite), tous les jours, de dix heures à midi, dimanches et jours de fête exceptés ».

L'exonération de la taxe militaire. — Sont exemptés de la taxe :

1° Les militaires envoyés en congé dans leurs foyers, comme soutiens indispensables de famille, par l'application de l'article 22,

2° Les hommes envoyés en congé pour une cause de dispense autre que celle visée au précédent alinéa et les hommes classés dans les services auxiliaires, lorsqu'ils sont reconnus remplir effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille. (Pour les pièces à produire et les formalités à remplir s'adresser à la mairie, bureau militaire, rue Neuve, 2e étage) ;

3° Les hommes envoyés dans leurs foyers par l'application de l'article 46, (2e portion du contingent), hauts numéros.

4° Les jeunes gens qui se trouvent, eux et leurs ascendants du 1er degré, dans un état d'indigence notoire. En ce cas, en référer à MM. les contrôleurs des contributions, à la mairie (cour des pompiers).

Classement de la rue Henry-Bossut. — Par arrêté préfectoral, la rue Henry-Bossut est classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Service de la voirie. — Le chemin d'intérêt commun n° 153, de Wambrechies à Hem, qui traverse Roubaix entre les rues du Moulin et Dammartin, sont et demeurent fixés conformément aux plans dressés par le service municipal de Roubaix en date du 29 octobre 1897.

Les travaux sont déclarés d'utilité publique en tout ce qui concerne les réparations d'entretien pour cause de vétusté des bâtiments en saillie sur les alignements ainsi arrêtés.

Union Sociale et Patriotique. — Jeudi soir, le premier groupe de la 3e section-Nord fêtait le succès de son candidat à l'estaminet de la Basse-Masure.

En excellents termes, le président, M. Vast, a transmis les remerciements de M. Eugène Motte à ceux qui ont tant fait pour contribuer au succès de sa candidature. M. Vast a ensuite exposé qu'il ne fallait pas dormir sur les positions conquises, mais se préparer à remporter de nouvelles victoires.

La fête de Jeanne d'Arc. — Un *Te Deum* sera chanté le dimanche de la Pentecôte, à cinq heures précises, en l'église Saint-Martin, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les membres du Cercle Militaire ont été invités à y assister. Des places leur seront réservées dans le chœur.

Les habitants sont invités à pavoiser leurs maisons en l'honneur de la libératrice de la France.

Un jubilé. — Nous apprenons qu'un distributeur de pain de la Société de Consommation, Praxille Willem, fêtera lundi le 25e anniversaire de son entrée dans la Société.

C'est la Société de Secours Mutuels des distributeurs de pain qui organise ce jubilé. Une messe solennelle sera célébrée à cette occasion, le lundi de la Pentecôte, à dix heures, en l'église Ste-Elisabeth.

A l'issue de la cérémonie religieuse un banquet aura lieu au siège social, estaminet du *Blanc d'Herseaux*, boulevard Gambetta.

Une fête de charité au Collège. — Favorisée par un temps magnifique, la fête de charité, organisée par les élèves et anciens élèves du Collège a obtenu, jeudi, un très grand succès.

Dans la matinée, les derniers préparatifs avaient été poussés avec un entrain extraordinaire, et dès deux heures de l'après-midi, la cour de l'Institution, choisie pour la fête, était convertie en un gracieux champ de foire.

Chevaux de bois indispensables avec leurs orgues aux accords plus ou moins harmonieux, mais qui n'en plaisent pas moins à tous, grands et petits, fritures, tirs, cafés-concerts, cirque, théâtre, cinématographe et beaucoup d'autres attractions, tout était. Ajoutez à cela la gaîté et l'entrain de tous les organisateurs, et vous aurez une idée de ce que fut cette fête charmante.

Les visiteurs se sont succédé nombreux sur le champ de fête, entre 2 heures et 10 heures. Les jeunes élèves, improvisés forains, ont fait florès; sachant qu'ils travaillaient pour les pauvres, ils ont su trouver des trésors d'éloquence pour garnir leurs petits établissements et faire continuellement salle pleine, tant il est vrai que c'est le cœur qui rend éloquent.

Diverses attractions ont eu, entre toutes, le don d'attirer le sympathique public de cette fête charitable ; citons le cirque, le théâtre des Petits Poucets, et le cinématographe.

A huit heures, la cour d'honneur a été éclairée *a giorno*. Des lignes de verres de couleur couraient le long des murs de l'établissement; sur la façade de la chapelle se détachait lumineuse une grande croix encadrée d'autres symboles plus petits. Enfin, les jeunes pousses du parc étaient égayées par des lanternes vénitiennes aux tons les plus variés. L'effet était vraiment féerique et nous avons entendu bon nombre de personnes admirer le talent et le bon goût qui avaient présidé à cette illumination.

Pour clôturer la fête un feu d'artifice très bien réussi a été tiré à neuf heures et demie dans une des cours de l'établissement. Cette dernière attraction avait attiré une foule considérable de visiteurs qui tous se sont retirés enchantés.

En somme, fête réussie à souhait qui après avoir donné beaucoup d'agrément à ceux qui y prirent part, procurera un adoucissement à bien des misères.

Les premières communions et les confirmations au demi-pensionnat Saint Louis. — Le demi-pensionnat Saint-Louis, rue Saint Antoine, prolongée, a été en fête mercredi et jeudi.

Le premier de ces deux jours, quarante-trois élèves de l'établissement se sont approchées pour la première fois de la Table Sainte. Celui-ci le R. P. Victor, supérieur d'un couvent de franciscains, excellent orateur originaire de Wattrelos, orateur de tout des communions, qui avait donné les instructions de la retraite préparatoire. Ces prédications ont certainement porté des fruits, car le recueillement de tous les premiers communiants était admirable.

Pendant la messe de communion, la section chorale du Demi-pensionnat a interprété avec beaucoup de talent la messe de Sainte-Cécile par Arnoud. Tous les exercices de la journée se sont déroulés au milieu d'un recueillement et d'une piété qui ont touché les assistants.

Aux vêpres, le R. P. Victor a adressé aux parents et aux premiers communiants une touchante allocution.

Le lendemain jeudi Mgr l'évêque de Lydda a célébré la messe dans la chapelle du Demi-pensionnat, puis il a administré le sacrement de confirmation à quarante-cinq élèves.

Sa Grandeur était accompagnée de M. le vicaire-général Carlier qui a adressé aux confirmants une allocution aussi éloquente que pratique.

A l'issue de la cérémonie les maîtres, les élèves et un bon nombre de parents ont offert leur hommages à Mgr Monnier. Dans une réponse toute paternelle, le vénéré prélat a dit combien il était heureux de se trouver au milieu d'enfants recevant une éducation foncièrement chrétienne, puis il les a exhortés à exercer autour d'eux le triple apostolat de la prière, de l'exemple et de la parole.

Les funérailles d'une religieuse Carmélite. — C'est jeudi matin qu'ont eu lieu les funérailles de sœur Marthe de la Croix, religieuse converse, décédée lundi au monastère de Saint-Joseph, rue Saint-Antoine.

Un premier service a été chanté à huit heures, dans la chapelle de la communauté, puis, de là, le cortège funèbre s'est dirigé vers l'église Saint-Martin, où un second service a été célébré, à neuf heures et demie, par M. l'abbé Robbezin.

Les coins du poêle étaient tenus par des religieuses des divers ordres de Roubaix. Dans l'assistance, qui était très nombreuse, nous avons remarqué des délégations de toutes les communautés ainsi qu'un grand nombre d'anciennes élèves du Carmel.

La « Roubaisienne » au concours de Saint-Etienne. — C'est aujourd'hui vendredi, que la plus grande partie des gymnastes de la « Roubaisienne », se mettront en route pour St-Etienne, emportant avec eux le matériel nécessaire aux productions facultatives.

Ils sont donc à la veille de participer à une de ces grandes luttes gymniques dont Roubaix fut le théâtre l'année dernière !

Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que chacun attend l'issue de ce grand tournoi.

Nos lecteurs peuvent conserver la confiance qu'ils ont si bien placée en nos vaillants gymnastes, car tous ceux qui ont assisté aux dernières répétitions, qui ont pu voir avec quelle énergie et quelle précision ils travaillaient sous la haute et intelligente direction de leur chef M. Piesvaux, n'oseraient pas douter un instant de leur succès.

Cependant, la concurrence est tellement forte, le voyage tellement fatigant que nous ne saurions former assez de vœux pour leur réussite et que nous croyons de notre devoir de nous joindre aux anciens gymnastes qui, par la voix de M. Clément Florin, ont si chaudement exhorté leurs jeunes collègues à la discipline, au courage et à la persévérance.

Un grand concours international d'escrime. — Les membres de la commission du cercle d'escrime *Le contre de quarte* ont décidé dans leur dernière séance l'organisation d'un grand concours international d'escrime et de boxe dont la date sera fixée ultérieurement.

Au moment de servir vos épinards, ajoutez y quelques cuillerées de la délicieuse crème d'Oostcamp, fraîche tous les jours, **rue du Bois, 13, à Roubaix.** (*Ne pas confondre.*)

Les accidents du travail. — Une visiteuse de pièces, Berthe Vanderbrakers, âgée de 18 ans, qui travaille dans l'établissement de MM. G. W. Richardson et Cie, fabricants, rue de Tourcoing, s'est blessée jeudi matin, vers dix heures. Un éclat de bois lui était entré sous l'ongle du médius droit. La jeune ouvrière a pu reprendre son travail le jour même.

— Le même jour, vers deux heures et demie de l'après-midi, un tisserand de la maison Dubar et Toulemonde, rue de la Vigne, a eu deux doigts de la main droite, l'index et le médius, pris dans l'échappement de son métier, ce qui a occasionné une plaie contuse.

Le blessé, Camille Batens, âgé de 28 ans, qui demeure rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, devra prendre six jours de repos.

Un vol à l'étalage rue Pauvrée. — Jeudi matin, le domestique d'un commerçant de la rue Pauvrée remarqua, en sortant de chez son patron, qu'un individu venait d'enlever un pantalon à l'étalage de M. Dutoit, marchand dans la même rue. Immédiatement, il en fit part à un agent de service qui se trouvait non loin de là et mit l'individu en arrestation.

Conduit au poste de police, l'inculpé, qui ne pouvait nier les faits à sa charge, déclara se nommer Alfred Wulleins, 40 ans, carrossier, demeurant rue Saint-Laurent.

La laiterie d'Oostcamp vend en ce moment du beurre frais, légèrement salé, en mottes de deux kilogs, au prix de **2 fr. 80.**

— Les clients sont priés, dès à présent, de faire leurs commandes pour les beurres de conserves qui leur seront vendus à des prix exceptionnels. — Conservation garantie.

Outrage à la police. — Un zingueur, Pierre Tavernier, âgé de trente-neuf ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Puls, a été arrêté jeudi matin, vers dix heures, rue des Anges, sous l'inculpation d'ivresse manifeste et d'outrage à la police.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-troisième année, de M. Clément Crayé, demeurant rue de la Perche, 40. Ses funérailles auront lieu le *Samedi 28 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre.*

Croix. — *La Confirmation.* — Jeudi matin, Mgr de Lydda a conféré le sacrement de confirmation dans les deux paroisses de Croix.

A neuf heures, il s'est rendu à l'église Saint-Pierre, où étaient réunis 417 enfants. L'examen d'usage a été présidé par M. le chanoine Carlier, qui s'est montré très satisfait des réponses des enfants.

Après la cérémonie, Sa Grandeur a reçu au presbytère les délégations des Conférences Saint Vincent-de-Paul, auxquelles s'étaient joints les Sœurs de l'école et les membres du Cercle L. on XIII.

Mgr Monnier a rappelé, aux personnes présentes à cette réception, qu'il avait gardé le souvenir des visites faites par lui dans la paroisse St-Pierre pour y bénir la première pierre de l'église et pour inaugurer le patronage aujourd'hui si florissant.

De là, Monseigneur s'est rendu à la paroisse St-Martin, où il a confirmé environ quatre cents enfants. A ceux de Croix étaient joints ceux de Wasquehal et du Breucq.

L'église, magnifiquement décorée pour la fête de Jeanne d'Arc et la solennité de la Pentecôte, était remplie d'une foule recueillie qui suivait, avec dévotion, les touchantes cérémonies de la confirmation. En se rendant au presbytère Sa Grandeur a béni avec sa bienveillance accoutumée les nombreux enfants présentés par leurs mères.

En quittant la ville de Croix, Mgr Monnier a regagné Cambrai pour y passer les fêtes de la Pentecôte.

— *Les préparatifs de la ducasse.* — Si l'on en juge par le nombre des installations dont la Grand'Place est déjà couverte, on peut promettre un succès extraordinaire à la ducasse qui s'ouvre dimanche prochain, à condition toutefois que le soleil se mette de la partie.

Wasquehal. — *Un jeune homme tombe d'un toit.* — Jeudi dans l'après-midi, un jeune garçon du hameau du Breucq, à Fiers, nommé Lucien Morelle, âgé de 15 ans, travaillant comme aide-couvreur pour le compte de Mme veuve Béquette-Caby, entrepreneur au Breucq, était occupé sur un toit dans le quartier du Noir-Bonnet, à Wasquehal. Tout-à-coup, il fut pris de vertige et tomba sur le sol d'une hauteur d'environ huit mètres.

On s'empressa de le relever et de le transporter dans une maison voisine où il reçut les soins de M. le docteur Jénart, de Croix. Dans sa chute le pauvre garçon s'était fracturé un poignet et avait reçu des contusions assez sérieuses à la tête, notamment à la mâchoire inférieure et aux lèvres, de plus il se plaignait de douleurs internes.

Il fut reconduit sur la voiture de M. Sanspeur, au domicile de ses parents, cabaretiers au Breucq.

Sauf complications, le jeune Morelle est hors de danger ; il devra cesser son travail pendant environ deux mois.

Wasquehal. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — On nous demande l'insertion suivante :

« Wasquehal célébrera dimanche prochain 29 mai, à l'exemple des villes de Roubaix et de Lille, la fête de Jeanne d'Arc; malgré l'annonce tardive de cette fête, nous espérons que les habitants redoubleront de zèle et d'ardeur pour fêter dignement cette héroïne qui a si bien mérité de la patrie française.

» Ils se feront un devoir et un honneur d'arborer dimanche le drapeau tricolore et la bannière de Jeanne d'Arc. Ils montreront par là qu'ils sont animés d'un vrai et sincère patriotisme. »

Fiers. — *Un vol de linge.* — Mercredi soir, la femme de M. Tancré, garçon brasseur, demeurant au hameau du Moulin Delemarre, s'aperçut en voulant recueillir son linge qu'on le lui avait dérobé sans en laisser une seule pièce.

La gendarmerie, informée, a ouvert une enquête.

Lannoy. — *A propos de l'interdiction de l'entrée des beurres en France.* — Nos lecteurs ont pu voir, dans notre numéro de jeudi matin, que la Chambre de commerce de Roubaix, dans sa séance du 24 mai, s'était occupée de cette question.

A ce sujet, M. Mulliez Dewailly, conseiller d'arrondissement, a reçu la lettre suivante de M. Julien Lagache, président :

« Roubaix, le 25 mai 1898.

» Monsieur le conseiller d'arrondissement,

» J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance d'hier, la Chambre de commerce, prenant en considération les observations que lui avez soumises, a émis le vœu que tous les bureaux de douanes et notamment ceux de Wattrelos, Toufflers, Leers et Willems, soient ouverts au passage des beurres étrangers qui sont apportés en France.

» J'ai transmis ce vœu à M. le Ministre des finances et à M. le Ministre du commerce en le recommandant à leur bienveillante attention.

» Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'arrondissement, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le président,

» Signé : J. LAGACHE. »

Hem. — *La fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.* — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche, à neuf heures et demie, à la mairie, afin de se rendre en corps au *Te Deum* qui sera chanté pendant la messe de dix heures en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-1871, L'« ANCIENNE », A ROUBAIX. — La commission administrative des Combattants de 1870-71 l'« Ancienne » espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'assister à la bénédiction du drapeau d'une nouvelle société sœur, qui aura lieu à l'église de Croix, dimanche prochain, 29 mai, à dix heures du matin.

Rendez-vous à neuf heures, cafés Alfred Bayart, rue Dammartin, 4, pour partir en corps, à neuf heures un quart, heure militaire.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3,10** le kilog.

A ce prix tout le monde peut en manger.

Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est à la vente des marchandises ce que la vapeur est à l'ancienne locomotion par les coches et le roulage.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27020

La fête de Jeanne d'Arc. — C'est dimanche prochain que se célébrera la fête de la grande héroïne, de celle qui est la plus sublime personnification de la patrie française.

Nous engageons donc tous nos amis à arborer les couleurs nationales; par les temps que nous traversons, on ne saurait être trop nombreux à manifester sa foi patriotique.

Haut les cœurs ! Vive la France !

La pose de rails de chemins de fer Decauville sur la voie publique. — Dans sa réunion de mardi, le Conseil municipal s'est attardé assez longtemps sur une question sans arriver même à épuiser la discussion.

Il s'agit d'une demande présentée par M. Augustin Masquilier, entrepreneur, à l'effet de pouvoir traverser la rue Achille-Testelin, à la Croix-Rouge, par une voie de chemin de fer Decauville.

Il y a là une question de principe qui peut intéresser tous les entrepreneurs ou les industriels et comme la solution de la question a été remise à vendredi, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte de l'arrêté municipal, dans ses dispositions essentielles, qui était soumis à l'approbation.

« Art. 1er. — L'autorisation sollicitée par le pétitionnaire lui est accordée aux conditions suivantes :

» 1° La voie Decauville sera placée à l'endroit indiqué au plan, sans oblique avec la rue, et sans pouvoir, en aucun cas, être à moins de 15 mètres des maisons voisines.

« De chaque côté de la rue, sur une longueur d'environ 30 mètres, elle devra être établie au niveau de la rue.

» 2. Le profil en long de la voie empruntée ne sera pas modifié.

» 3° Les rails seront posés au niveau actuel de l'axe de la chaussée et des accotements ou trottoirs; sans saillie ni dépression. Les traverses seront munies de contre-rails sur toute la largeur du chemin.

» 4° La chaussée et les accotements ou trottoirs seront remaniés de part et d'autre de la voie ferrée sur toute la largeur de la plate-forme et sur une longueur d'au moins 4 mètres, de manière à en faire disparaître le bombement et éviter que les rails fassent saillie sur la dite plate-forme.

» 5° Il sera établi du côté gauche du chemin et en amont de la voie ferrée, vers la Belgique, une bouche d'égout avec cuvette sous trottoir pour l'absorption des eaux du fil-d'eau, lesquelles seront conduites par un aqueduc transversal de 0 m. 40 d'ouverture et 0 m. 40 de hauteur dans l'aqueduc du fossé longitudinal.

» Les eaux du côté droit s'écouleront dans l'aqueduc du fossé longitudinal au moyen d'un aqueduc de 0 m. 40 d'ouverture et et 0 m. 40 de hauteur établi à travers du chemin. Elles se déverseront au point bas de l'accotement dans un regard grillagé établi sur un caniveau pavé de un mètre de largeur.

» 6° Le permissionnaire entretiendra le chemin dans l'intervalle compris entre les rails, il entretiendra, en outre, une zone supplémentaire de 1 m. de largeur en dehors de chaque rail. Ces diverses parties seront pavées par ses soins et à ses frais. Faute par lui d'exécuter les réparations qui seront prescrites par l'agent-voyer cantonal tant pour la voie que pour les ouvrages établis pour l'écoulement des eaux, les travaux seront exécutés d'office et à ses frais après un simple avertissement donné par écrit par les agents-voyers.

» 7 Les dimensions et les qualités des matériaux, par lui employés, satisferont à toutes les